

16 – Travaux d'amélioration énergétique

Important : la réalisation d'une mesure de radon à l'aide d'un détecteur passif l'hiver précédant les travaux est fortement recommandée, afin de pouvoir les adapter en cas de présence de radon et apporter une vigilance particulière aux systèmes de renouvellement d'air.

Points de vigilance en cas de travaux d'amélioration énergétique :

- En cas de remplacement d'ouvrants (fenêtre, porte-fenêtre, baie) dans une pièce de vie, ceux-ci doivent toujours être munis de grilles d'entrée d'air (sauf VMC double flux) réalisées lors de leur fabrication en atelier (le défonçage ultérieur de mortaises sur des ouvrants neufs peut compromettre leur solidité ou annuler la garantie décennale du fabricant).
- Le type des grilles d'entrée d'air et leurs modules doivent correspondre au système de ventilation en place (répartition, choix des modules) ou installé lors des travaux de rénovation énergétique.
- Si un système de ventilation est préexistant, il est impératif de ne pas le supprimer, mais de le mettre à niveau ou de le remplacer, en cohérence avec les travaux d'amélioration énergétique à réaliser.
- Le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'air intérieur nécessite une circulation d'air dans l'ensemble de l'habitation (principe du balayage). En cas de remplacement des revêtements de sol, le détalonnage des portes doit donc être conservé (1cm minimum).
- **La réalisation d'une mesure de radon l'hiver suivant la fin des travaux est fortement recommandée afin de s'assurer que ceux-ci n'ont pas dégradé la qualité de l'air intérieur avec augmentation significative de la concentration en radon.**

Les travaux de rénovation ou d'amélioration énergétique ont pour but vertueux de limiter la consommation d'énergie. Après réalisation d'un audit énergétique, des actions adaptées au bâtiment sont mises en œuvre pour réduire les déperditions d'énergie. La démarche consiste principalement à isoler et calfeutrer en utilisant si possible des matériaux issus de ressources renouvelables dont les processus d'extraction, de transformation et au final de recyclage sont élaborés pour être le plus respectueux possible de l'environnement. Mais un matériau naturel n'est pas forcément un matériau sain. Il devra donc pas nuire à la qualité de vie des occupants (se reporter aux attestations de conformité sanitaire ou aux fiches de déclaration environnementale et sanitaire qui donnent des informations santé et confort d'usage sur un grand nombre de matériaux). Pour autant, il est aujourd'hui reconnu que le fait d'améliorer l'étanchéité à l'air de l'enveloppe d'un bâtiment sans assurer un renouvellement d'air suffisant par un système de ventilation adapté dégrade fortement la qualité de l'air intérieur. L'exemple le plus courant consiste au remplacement d'anciens ouvrants peu étanches à l'air par des menuiseries neuves munies de joints. Dans ce cas, si aucune entrée d'air n'est prévue, le renouvellement de l'air autrefois permis par les passages d'air parasites, devient inexistant. La maison se transforme en un lieu hermétique, le radon provenant du sol et les polluants générés par l'occupation du logement vont s'accumuler et devenir un risque sanitaire pour les occupants. Par ailleurs, la dépression naturelle du bâtiment est fortement accrue ce qui favorise l'entrée du radon par tous les défauts d'étanchéité à l'air de l'enveloppe qui n'auraient pas été traités pendant l'opération.

Consulter le guide ADEME "[Comment isoler sa maison](#)"

